

N° 45 / 2025

MAIRIE DE VENDAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENDAT

Séance du 24 septembre 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	17	18

Date de la convocation
16.09.2025

Date d'affichage
01.10.2025

**Validation du projet
définitif par les élus de la
construction de la halle
sportive.**

8 Domaines de compétences par
thèmes

8.5 Politique de la ville, habitat,
logement

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
le
et publication ou notification
du

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Monsieur Jean-François JANIN (procuration à Madame Aline BAURY),
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : M. Gilbert GOUTTEBEL

M. le Maire rappelle aux élus le projet de construction de la halle sportive en présentant les plans initialement réalisés par Mme ALVERGNAT, architecte, pour la réalisation de ce bâtiment et qu'un budget de 800 000 € HT avait été alloué pour la halle sportive au moment du vote du Budget Primitif 2025.

Lors de la réunion du 8 septembre 2025, il a été envisagé d'augmenter la taille du bâtiment à 603 m², cela permettrait d'avoir un terrain de basket homologué et de basculer la zone de vestiaire dans l'école actuelle au niveau du patio et de la salle de classe.

Il présente les plans avec le projet modifié.

M. le Maire explique que cette modification engendre un coût supérieur. L'estimation de ce bâtiment s'élèverait à 1 066 800 € HT.

M. le Maire ajoute que si l'on veut arriver à l'estimation de 800 000 € HT, initialement prévue, il faudrait ramener le gymnase à 400 m² et non pas à 603 m².

Après présentation des deux projets, M. le Maire demande aux élus de valider le projet définitif retenu pour la construction de la halle sportive,

.../...

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

A la majorité avec 4 abstentions

1°) D'approuver le projet initialement prévu à savoir la construction d'une halle sportive pour un montant de 800 000 € HT pour une surface de 400 m².

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Marc GERMANANGUE